



Dossier behandeld door
traité par

CAGN/nv

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

Halle, le 05 février 2020.

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE 2020

Le Conseil d'Administration et de Gestion National vous prie de bien vouloir assister à l'**Assemblée Générale Nationale Extraordinaire** qui aura lieu le **vendredi 14 février 2020 à 10h00**, dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. Modifications aux STATUTS (en annexe)

*Art. 15, 22, 26 et 35

*Information sur l'art. 34

Pour le Conseil d'Administration et de Gestion National,
Le PRÉSIDENT NATIONAL,

Pascal BODENGIEN



v.z.w. KBDB

Vereniging zonder winstoogmerk. Aangenomen door de FOD van Financiën en Volksgezondheid.
Association sans but lucratif. Agréée par les SPF des Finances et de la Santé Publique.
Ondernemingsnummer - Numéro d'entreprise 0407138001.

RFCB a.s.b.l.



Gaasbeeksesteenweg 52-54 II Halle

Tel: 02 537 62 11 • Fax: 02 538 57 21



Dossier behandeld door
traité par

Halle, le 05 février 2020.

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

CONVOCATION A LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE STATUTAIRE 2020

Le Conseil d'Administration et de Gestion National porte à votre connaissance que la première **Assemblée Générale Nationale Statutaire**, prescrite par l'article 23 des Statuts, aura lieu le **vendredi 14.02.2020 à 10h00**, dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. Approbation des décisions de l'Assemblée Générale Nationale Statutaire et Extraordinaire du 23.10.2019 (vous ont été transmises le 19.11.2019)
2. CODE DE DEONTOLOGIE (sans PRESSE)
Plainte de Monsieur Chris De Schacht c/ Monsieur Dany Vandenberghe (plainte en annexe)
3. Approbation des comptes 2018-2019 (en annexe)
4. Vote du budget 2019-2020 (en annexe)
5. Fixation du montant de toutes les cotisations pour l'année 2021 (proposition cotisations pour 2021 en annexe)
6. Fixation des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les chambres RFCB
7. Examen des rapports :
 - a) du Conseil d'Administration et de Gestion National (en annexe)
 - b) financier (en annexe)
 - c) des censeurs (en annexe)
8. Approbation des décisions prises lors des Assemblées Générales au sein des EP/EPR (en annexe)
9. Communication du résultat de la demande posée sur base de l'art. 35 des Statuts ayant trait à l'EP du Brabant flamand et suite apportée par le CAGN
10. AUDIT
11. Proposition(s) d'exclusion et demande(s) de levées d'exclusion et de réhabilitation



v.z.w. KBDB

Vereniging zonder winstoogmerk. Aangenomen door de FOD van Financiën en Volksgezondheid.
Association sans but lucratif. Agréée par les SPF des Finances et de la Santé Publique.
Ondernemingsnummer - Numéro d'entreprise 0407138001.

RFCB a.s.b.l.



Gaasbeeksesteenweg 52-54 II Halle

Tel: 02 537 62 11 •• Fax: 02 538 57 21

12. NOMINATIONS / DEMISSION

a) Mandats nationaux et/ou provinciaux

- Monsieur Bruno RENAUX est porté démissionnaire conformément à l'art. 25 des Statuts (EPR – secteur 3 du Luxembourg)
- Démission de monsieur Thierry DEFRENE de son mandat provincial et national (EPR – secteur 2 Namur)
- Nomination du membre du Comité Sportif National :
 - *monsieur Daniel CLEMENT en remplacement de monsieur Thierry DEFRENE (EPR secteur 2 – Namur)
- Nomination du membre de la Commission de Promotion Nationale :
 - *madame Francine LAGEOT en remplacement de monsieur Daniel CLEMENT (EPR Liège-Namur-Luxembourg)
- Nomination de monsieur Eddy CLAESKENS en remplacement de monsieur Gerd SCHOTSMANS (EP Brabant flamand)

b) Membre émérite

- Demande de l'EP de Flandre orientale d'octroyer le titre de membre émérite à Monsieur Mark DE BACKER

13. Propositions de modification aux Règlements RFCB (en annexe) :

a) Règlement Sportif National

Art.12§3, 8§3, 10§2 & 3, 101§1, 103§1, 78 & 79

b) Règlement Doping

c) Règlement d'Ordre Intérieur

Art. 19

d) Code Colombophile

Art.4-2

14. Organisation de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux (procès-verbal du CSN du 31.01.2020 et critères vous seront transmis prochainement)

Pour le Conseil d'Administration et de Gestion National,
LE PRESIDENT NATIONAL,

Pascal BODENGIEN

